

D 2021 15 11 107

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. GIRIAT

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, G. MASRARI, H. GRANGE

Procurations : F. KHIAR à J. DIZERENS, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistants : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

2. Finances – Décision modificative n°2 au budget primitif 2021

Cette décision modificative porte sur un montant total de 20 000€. Elle concerne seulement la section d'investissement.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur une seconde décision modificative au budget primitif 2021 en raison du dépassement de certaines lignes budgétaires. Les dépassements sont d'une très faible ampleur.

Il convient de distinguer les insuffisances de crédits sur les « opérations » et celles constatées sur le « hors opération ».

Pour le « hors opération », les besoins portent sur une enveloppe totale de 12 000 € et concernent les chapitres 20 (immobilisations incorporelles) et 23 (Immobilisations en cours). Le tableau ci-dessous présentant les écritures de la décision modificative n°2 permet une meilleure compréhension de la situation.

En définitive, la compensation peut se faire en utilisant des excédents provenant du chapitre 20 des crédits non utilisés pour l'étude de la 3^{ème} école (Opération 65)

Pour les « opérations », celles concernées sont la 29 « Création de chemins » et la 52 « Aménagement Centre Bourg » et les ajustements de crédits, respectivement de 3 000 € et 5000 €. Le financement de ces augmentations provient aussi de l'opération 65 « 3^{ème} Ecole » pour laquelle 30 000 € avaient été prévus au BP 2021 et non consommés.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

N° opération / Hors opération	Chapitre / Compte	A augmenter	A diminuer
Hors opération	Chapitre 23 / Article 2315 - Installations matériels et outillages techniques	7 000,00 €	
Hors opération	Chapitre 20 / Article 2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00 €	
29 - Création de chemins	Chapitre 23 / Article 2315 - Installations matériels et outillages techniques	3 000,00 €	
52 - Aménagement Centre Bourg	Chapitre 20 / Article 2031 - Frais d'études	5 000,00 €	
65 - Troisième école	Chapitre 20 / Article 2031 - Frais d'études		20 000,00 €
		20 000,00 €	20 000,00 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants:

- **APPROUVE** la délibération modificative n°2 au budget primitif 2021 telle que proposée ci-dessus.

Fait à Ornex, le 19 novembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 19 novembre 2021

Affiché le : 19 novembre 2021

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.